

**DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATEUR
ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'ENREGISTREMENT (SIERRA LEONE)**
EN TANT
QU'OFFICE DÉSIGNÉ (OU ÉLU)

TABLE DES MATIÈRES

L'OUVERTURE DE LA PHASE NATIONALE – RÉSUMÉ *Inclus*
LA PROCÉDURE LORS DE LA PHASE NATIONALE *Information pas encore disponible*

RÉSUMÉ**Office désigné
(ou élu)****RÉSUMÉ**

SL DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATEUR ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ENREGISTREMENT (SIERRA LEONE) SL

Résumé des exigences pour l'ouverture de la phase nationale

| | |
|--|--|
| Délais applicables pour l'ouverture de la phase nationale : | En vertu de l'article 22.3) du PCT: 31 mois à compter de la date de priorité En vertu de l'article 39.1)b) du PCT: 31 mois à compter de la date de priorité |
| Traduction de la demande internationale requise en ¹ : | Anglais |
| Éléments que doit comporter la traduction pour l'ouverture de la phase nationale ¹ : | En vertu de l'article 22 du PCT : Description, revendications (si elles ont été modifiées, seulement telles que modifiées, ainsi que toute déclaration faite en vertu de l'article 19 du PCT), texte éventuel des dessins En vertu de l'article 39.1) du PCT : Description, revendications, texte éventuel des dessins (si l'un quelconque de ces éléments a été modifié, il doit figurer seulement tel que modifié par les annexes du rapport d'examen préliminaire international) |
| Une copie de la demande internationale est-elle requise ? | Non |
| Taxe nationale ¹ : | Monnaie: Leone sierra-léonien (SLL) Pour un brevet : Taxe nationale : SLL ... ² Pour un modèle d'utilité : Taxe nationale : SLL ... ² |
| Exemption, réduction ou remboursement de la taxe nationale : | Néant |
| Exigences particulières de l'office (règle 51bis du PCT) ³ : | Nomination d'un mandataire si le déposant n'est pas domicilié en Sierra Leone |
| Qui peut agir en qualité de mandataire ? | Toute personne physique ou morale domiciliée en Sierra Leone |
| L'office accepte-t-il les requêtes en restauration du droit de priorité (règle 49ter.2 du PCT) ? | Oui, il convient de se renseigner auprès de l'office pour connaître les critères et, le cas échéant, toute taxe applicables à ces requêtes |

¹ Doit être remise ou payée dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT.

² Le montant des taxes n'est pas encore connu. Il sera fixé prochainement. Pour connaître le montant des taxes en vigueur, il convient de se renseigner auprès de l'office.

³ Si le déposant n'a pas déjà fait le nécessaire dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT, l'office l'invitera à le faire dans un délai fixé dans l'invitation.